



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 04/02/2025

Séance du 23 janvier 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

M. Nicolas BODIN

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

**OBJET :** 20 - Evolution du périmètre scolaire des écoles élémentaires Charles Fourier et Albrecht Durer

Délibération n° 007823

## Evolution du périmètre scolaire des écoles élémentaires Charles Fourier et Albrecht Durer

**Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°3	07/01/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption de dispositions permettant l'évolution du périmètre scolaire de plusieurs écoles.

Conformément à l'article L.212-7 du Code de l'Education, il appartient aux communes d'organiser les secteurs scolaires afin de garantir une répartition équilibrée des élèves entre les établissements et de répondre aux besoins éducatifs de leurs territoires. A ce titre, une révision des périmètres scolaires peut être mise en œuvre pour anticiper les dynamiques démographiques et optimiser l'utilisation des infrastructures scolaires existantes.

Dans ce contexte, il a été constaté que les écoles élémentaires Charles Fourier et Albrecht Durer, accueillant les élèves issus des écoles maternelles du secteur, présenteront des déséquilibres significatifs en termes d'effectifs, avec une saturation progressive de l'école Charles Fourier et une diminution forte des effectifs de l'école Durer.

Ces évolutions nécessitent une révision des périmètres scolaires afin de maintenir des conditions d'apprentissage optimales et équitables.

### I. Objet de la modification

Afin de rééquilibrer les effectifs entre les écoles élémentaires Charles Fourier et Albrecht Durer et de répondre aux besoins futurs du territoire, il est proposé de modifier l'affectation scolaire des élèves issus de l'école maternelle Fribourg. Ainsi, à compter de l'année scolaire 2025-2026, les élèves de l'école maternelle Fribourg seront inscrits à l'école élémentaire Albrecht Durer lors de leur passage en cours préparatoire.

Les évolutions proposées ont été travaillées en concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, ainsi qu'avec les directions des écoles concernées.

Cette décision repose sur :

- La prise en compte des dynamiques des effectifs futurs : les projections montrent une stabilisation des arrivées dans les secteurs actuellement affectés à l'école maternelle Fribourg et l'école maternelle Charles Fourier, dont la capacité d'accueil est déjà saturée. Au contraire de la prospective scolaire de l'école élémentaire Albrecht Durer qui nous indique une baisse importante des effectifs à 5 ans. Cette mesure permettra d'anticiper cette évolution tout en assurant la pérennité de l'accueil scolaire dans des conditions optimales.
- Le rééquilibrage des effectifs scolaires : l'école élémentaire Charles Fourier, actuellement très proche de sa capacité maximale, bénéficierait d'un allègement des inscriptions, tandis que l'école élémentaire Albrecht Durer, présentant une capacité d'accueil non exploitée, verrait ses effectifs augmentés dans des proportions adaptées.

Les évolutions proposées ont été travaillées en concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, ainsi qu'avec les directions des écoles concernées.

### II. Mise en œuvre

La modification des périmètres scolaires prendra effet à la rentrée scolaire 2025-2026. Une période d'information est prévue pour les élèves actuellement scolarisés dans les établissements concernés, afin d'assurer une transition progressive des familles et des écoles.

Une communication spécifique sera mise en place auprès des familles concernées pour expliquer les modalités et les raisons de cette évolution.

En annexe à la présente délibération, sont joints :

- Un tableau présentant les rues concernées par cette modification.
- Une cartographie des périmètres scolaires modifiés.

*Mmes Fabienne BRAUCHLI (1) et Carine MICHEL (1) et M. Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces évolutions des périmètres scolaires pour la rentrée scolaire 2025-2026, tels qu'ils figurent en annexe.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 4

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

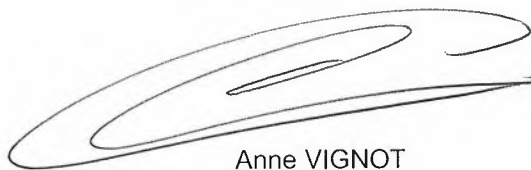
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BODIN  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

## Rues concernées par la modification de périmètre scolaire

Intitulé de la voie	Tronçon(s) pair(s)	Tronçon(s) impair(s)	Ecole d'origine	Ecole de destination
AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	-	15, 15b, 17, 19, 21, 23, 25	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
CHEMIN DE CORNANDOUILLE	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
CHEMIN DE PRABEY	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
CHEMIN DES ESSARTS L'AMOUR	TOUT	5, 7, 9a, 9b, 9c, 9f, 9e, 9d, 11, 13, 15d, 15c, 15, 15b, 15a, 17, 19, 21, 23, 25a, 25b, 25c, 25, 25d, 27, 29, 31, 31b, 31d, 33b, 33c, 33, 35b, 35, 37, 39b, 39, 41b, 41, 43, 45d, 45c, 45b, 45, 47b, 47a, 47e, 47c, 49a, 49b, 51, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
CHEMIN DES MIROUNES	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
CHEMIN DU CERISIER	4, 6	-	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE ALFRED DE VIGNY	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE ANDRE BRETON	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE ANDRE CHENIER	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE ARMAND BARTHET	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE ARTHUR RIMBAUD	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE CHARLES PEGUY	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE CLEMENT MAROT	TOUT	25, 27, 27b	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE DE FRIBOURG	2, 4, 6, 8, 10, 12	11	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE DE PROVENCE	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer

RUE DES CAUSSES	TOUT	1, 3, 5	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE DU BEARN	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE DU BOIS JOLI	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE DU LANGUEDOC	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE DU PERIGORD	2, 4, 6	-	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE DU VIVARAIS	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE ELSA TRIOLET	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE EMILE VERHAEREN	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE GEORGE SAND	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE GUILLAUME APOLLINAIRE	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE JACQUES PREVERT	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE JOACHIM DU BELLAY	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE LOUIS ARAGON	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE PAUL ELUARD	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE PAUL VALERY	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE RENE CHAR	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE SAINT-JOHN PERSE	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer
RUE WILLIAM SHAKESPEARE	TOUT	TOUT	Elémentaire Charles Fourier	Elémentaire Albrecht Durer

## Cartographie de la modification des périmètres scolaires des écoles élémentaires Fourier et Durer

